

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON**

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 15/11/2017
Reçu en préfecture le 15/11/2017
Affiché le 
ID : 065-246500573-20171107-2017_139B-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 novembre 2017

N° 2017-139 B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-sept, le sept novembre, à 8h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sarrancolin, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (7) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, MOUNIQ Jean et ROTGE Gilbert

Absents excusés : CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération :	7
Votes pour :	7
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	24 octobre 2017

Monsieur le Président expose la nécessité de formaliser la mise à disposition des agents de la communauté de communes Aure Louron, conformément au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Il s'agit de :

Mise à disposition d'Alain MARSALLE adjoint administratif principal 2^{ème} classe, auprès de :

Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louron (SIVAL) 7 heures par semaine pour exercer le suivi administratif et financier de la Régie Eau et Assainissement du SIVAL (budget, mandats, titres, payes, déclarations...), à compter du 1^{er} juillet 2017, pour une durée de 3 ans.

Mise à disposition de Benoît BAHEU technicien principal 2^{ème} classe, auprès de :

Commune de Vielle-Aure, à hauteur de 35H par semaine, pour exercer les missions de technicien, du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017.

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver cette proposition et de l'autoriser à signer les conventions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire décide :

- d'approuver les mises à disposition telles que présentées par Monsieur le Président ;

OBJET : Mises à disposition partielles de personnels

Envoyé en préfecture le 15/11/2017

Reçu en préfecture le 15/11/2017

Affiché le

ID : 065-246500573-20171107-2017_139B-DE

- de mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,
Philippe CARRERE

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a diagonal stroke crossing it from the bottom right, and a small squiggle above the horizontal line.

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU